

Les bibliothèques de Mulhouse ouvrent un service "Prêt à emporter" à partir du mardi 2 juin 2020

Le réseau des bibliothèques de Mulhouse reprend progressivement son activité et propose, dans cinq bibliothèques, un service « Prêt à emporter » à partir du mardi 2 juin 2020. Parallèlement, l'accès à des documents en ligne et à des e-books, permis par un partenariat entre la Ville de Mulhouse et la médiathèque départementale du Haut-Rhin (<http://www.calice68.fr/cms/articleview/id/1620>), reste d'actualité.

Emprunter ou rapporter des documents dans cinq des sept bibliothèques de Mulhouse sera à nouveau possible à partir du mardi 2 juin en respectant les consignes sanitaires. Les bibliothèques concernées par le « Prêt à emporter » : Grand'rue, Dornach, Salvator, Coteaux, Drouot.

Les modalités d'emprunt

1. Réservation des documents

Dès le **29 mai** sur le site Internet des bibliothèques de Mulhouse :

- connexion au compte-lecteur sur le site Internet <https://bibliotheques.mulhouse.fr>,
- recherche des documents souhaités dans le catalogue en ligne,
- réservation des documents (maximum 10 par carte),
- choix de la bibliothèque de retrait.

Dès le **2 juin** par téléphone :

- à la bibliothèque Grand'rue du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h au 03 69 77 67 17
- dans les autres bibliothèques, du mardi au vendredi de 9h à 12h :
 - Coteaux au 03 69 77 65 90
 - Dornach au 03 69 77 65 40
 - Salvator au 03 69 77 66 60
 - Drouot au 03 69 77 77 27

2. Récupération des documents

Dès que les documents sont disponibles, ils sont enregistrés sur la carte du lecteur. Ce dernier recevra un mail pour venir les récupérer :

Grand'rue : du lundi au samedi de 13h à 17h
Coteaux : mardi de 13h à 17h
Dornach : mercredi de 13h à 17h
Salvator : jeudi de 13h à 17h
Drouot : vendredi de 13h à 17h.

Durée du prêt : 6 semaines.

Consignes à respecter lors du retrait

- Le retrait est effectué par une seule personne,
- le port du masque est obligatoire,
- se munir de sa carte de bibliothèque ou carte d'identité, pour pouvoir récupérer les documents qui auront au préalable été enregistrés sur le compte de l'abonné.

Retour des documents

Les documents empruntés (y compris ceux pris avant le confinement) sont à retourner dans les bibliothèques aux mêmes horaires que pour les retraits.

Un circuit différencié pour les retours et les prêts sera mis en place dans le hall de chaque bibliothèque. Il sera demandé de respecter la distanciation sociale. Les documents retournés seront mis en quarantaine pendant 10 jours et seront retirés du compte de l'abonné après ce délai. Les mesures sanitaires seront appliquées lors de cette opération.

En savoir+ : rendez-vous mercredi 3 juin à 15h30 à la bibliothèque Grand'rue (19 Grand Rue) en présence d'Anne-Catherine Goetz, Adjointe au Maire déléguée aux Bibliothèques.

Contact presse

Nina OUMEDJKANE

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46